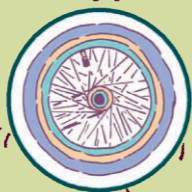


# Les 13 orientations principales pour un schéma cyclable d'agglomération à 38 communes :

La gouvernance du schéma cyclable entre l'Agglomération, les 38 communes et les autres collectivités intervenantes et la cohérence entre les différents plans cyclables.



Le positionnement clair du rôle de GrandAngoulême et ses missions dans le schéma cyclable.



L'accompagnement de tous les usagers du territoire quelque soit leur âge vers le changement de modes de déplacement, les changements d'usage, les expérimentations.



La lisibilité des moyens financiers dédiés au schéma, des outils financiers adaptés notamment les fonds de concours aux communes et des objectifs chiffrés et leur évaluation dans un rapport annuel.



La sécurité des cyclistes, la volonté de partage et de reconquête de l'espace public notamment en respectant une hiérarchie : piétons, vélos, transports en commun puis voitures.

Modérer la circulation en milieu urbain et en centre bourg : zone 30.

La dimension loisirs, tourisme du vélo.



La définition d'un schéma des mobilités intégrant l'ensemble des modes de déplacement en lien avec l'urbanisme, les liens rural-urbain et l'intermodalité entre modes de déplacement.



La lisibilité, visibilité et continuité des itinéraires au sein des 38 communes en créant un référentiel commun et en travaillant sur les aménagements, leurs entretiens.



L'observation, le développement du comptage pour mieux comprendre les évolutions des pratiques du vélo et pour aider à la décision.

L'amélioration et le renforcement de l'accès à l'information, à la communication, aux cartographies et à la culture du vélo.



La prise en compte du système vélo et le développement des services associés : réparation, apprentissage, location...



La co-construction avec la population, s'appuyer sur l'expertise d'usage des acteurs et des habitants en les associant aux projets.



La sensibilisation et l'accompagnement des employeurs, des établissements scolaires, les centres commerciaux pour la sensibilisation de leurs agents et la mise en place d'accès, de parkings sécurisés.

